

Catégories de revenus

Revenu de référence du ménage	Catégorie de revenus	Majoration de la prime de base
≤ 23 000 euros	R1	Prime de base multipliée par 6
≥ 23 000,01 et ≤ 32 700 euros	R2	Prime de base multipliée par 4
≥ 32 700,01 et ≤ 43 200 euros	R3	Prime de base multipliée par 3
≥ 43 200,01 et ≤ 97 700 euros	R4	Prime de base multipliée par 2
> 97 700 euros	R5	Prime de base multipliée par 1

Montant des primes

Voici les travaux pour lesquels vous pouvez recevoir une prime « Habitation » :

Travaux	Montant de base	Montant maximum
Réalisation d'un audit logement	110 €	660 €
Toiture – Remplacement de la couverture	6 €/m ²	36 €/m ²
Toiture – Appropriation de la charpente	250 €	1500 €
Toiture – Remplacement du dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	100 €	600 €

Toiture – Isolation thermique du toit ou des combles	0,15 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé
Assèchement des murs – infiltration	5 €/m ²	30 €/m ²
Assèchement des murs – humidité ascensionnelle	6 €/m ²	36 €/m ²
Renforcement des murs instables ou démolition/reconstruction totale de ces murs	8 €/m ²	48 €/m ²
Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5 €/m ²	30 €/m ²
Élimination de la mэрule ou de tout champignon aux effets analogues	250 €	1 500 €
Élimination du radon	250 €	1 500 €
Isolation thermique des murs	0,15 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé
Isolation thermique des sols	0,15 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé
Appropriation de l'installation électrique	200 €	1 200 €
Appropriation de l'installation de gaz	200 €	1 200 €
Remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s	0,15 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé

Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	500 €	3 000 €
Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	1 000 €	6 000 €
Chaudière biomasse	1 000 €	6 000 €
Chauffe-eau solaire	750 €	4 500 €
Poêle biomasse local	250 €	1 500 €
Chaudière ou poêle biomasse combiné(e) avec chauffe-eau solaire en une opération	150 % des primes de base respectives	150 % des primes de base respectives
Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux	500 €	3 000 €
Système VMC double flux (avec récupération de chaleur)	1 200 €	7 200 €
Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage	0,15 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé
Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage et de régulation d'eau chaude sanitaire	0,15 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé

Remarque : il n'y a pas de limitation sur le nombre de m² pour les primes « isolation ».